

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS993

AMENDEMENT

présenté par
M. Benbrahim, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 40

À l'alinéa 6, après la référence :

« L. 2242-13 »,

insérer les mots :

« la deuxième occurrence du mot : « et » est remplacée par le signe : », ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.